

TRANSPORTS SCOLAIRES

Demande d'inscription **2023-2024**

— INFORMATIONS POUR COMPLÉTER UNE DEMANDE DE TRANSPORT

Une inscription en ligne est possible sur le site <https://www.laregionvoustransporte.fr>

Les dates d'inscription aux transports scolaires ont été fixées de façon uniforme sur le territoire régional du 2 mai 2023 au 19 juillet 2023.

Une majoration de 30 euros par élève inscrit sera demandée à la famille pour toute inscription aux transports scolaires à partir du 20 juillet 2023 (sauf affectation tardive ou déménagement sous réserve de justificatifs).

Cette demande d'inscription aux transports scolaires doit être dûment complétée dans les cas suivants :

- › 1^{re} inscription aux transports scolaires ou renouvellement d'inscription ;
- › élève hors secteur (établissement scolaire non rattaché à la commune de résidence) ;
- › changement d'établissement scolaire ;
- › changement d'adresse ;
- › changement de qualité (demi-pensionnaire, interne, externe).

Cette demande comporte 2 parties :

La partie 1 (partie haute) doit être signée par les parents ou les tuteurs et accompagnée obligatoirement d'une photo d'identité (à agraffer). À défaut, la demande d'inscription aux transports scolaires ne sera pas instruite.

Elle devra être envoyée à l'adresse suivante :

Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de l'Allier

1 avenue Victor Hugo - CS11665 - 03016 Moulins Cedex

Tél : 04.73.31.85.00 - Courriel : transports03@auvergnerhonealpes.fr

La partie 2 (talon détachable) sera conservée par l'élève en attendant de recevoir son titre de transport à son domicile. **Ce talon est provisoire et n'est valable qu'un mois.**

Pour toute demande effectuée avant le 20/07/2023 : la carte vous parviendra la première quinzaine de septembre.

Pour toute demande effectuée à partir de la rentrée : délai d'édition de la carte maximum un mois.

Au-delà de ces délais, si vous n'avez pas reçu votre carte à votre domicile, veuillez contacter l'antenne des transports de l'Allier.

IMPORTANT

La communication d'un numéro de téléphone portable permettra au service des transports de vous informer par SMS de perturbations importantes du réseau, notamment en cas d'intempéries météorologiques.



Les horaires de car ainsi que le règlement départemental des transports sont consultables sur <https://www.laregionvoustransporte.fr>



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Demande d'inscription aux transports scolaires

Année scolaire 2023-2024

PARTIE 1

Photo d'identité
(type passeport)
obligatoire

ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : F M

SCOLARITÉ EN 2023-2024

Nom de l'établissement : Commune :

Classe : Qualité : ½ pensionnaire ou externe Interne

PARENTS OU TUTEUR OU FAMILLE D'ACCUEIL

Mme

M.

Famille d'accueil

Nom et prénom du responsable où réside l'élève :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Portable* :

Adresse mail :

*Portable pour alerte SMS

POINT DE MONTÉE

Nom (point de montée) : Commune :

À Le / /

Signature des parents ou du tuteur

Les informations recueillies par la Région Auvergne-Rhône-Alpes font l'objet de traitements informatiques destinés à l'inscription et au suivi des services en matière de transports scolaires. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement des transports scolaires 2023/2024 consultable sur https://transportscolaire.auvergnerhonealpes.fr/CRAURA-BO/Ressources?nomFichier=MentionsL%C3%A9gales_Notice%20DP_20220525.pdf

Toute demande d'inscription implique l'acceptation du règlement des transports du réseau



Talon à conserver en attente du titre de transport

Année scolaire 2023-2024

Date de la demande : / /

PARTIE 2

ÉLÈVE

Nom : Prénom :

SCOLARITÉ EN 2023-2024

Nom de l'établissement : Commune :

POINT DE MONTÉE

Nom (point de montée) : Commune (point de montée) :

Ce talon est **provisoire** : pour toute demande effectuée avant le 20/07/23 la carte vous parviendra la première quinzaine de septembre. Pour toute demande effectuée à partir de la rentrée : délai d'édition de la carte maximum un mois. **Au-delà de ce délai, si vous n'avez pas reçu votre carte à votre domicile, veuillez contacter l'antenne régionale des transports au 04 73 31 85 00.**